

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE	
Nom de famille* (1) :	Sexe* : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Nom d'usage (2) :	Né(e) le* : __/__/__
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 :
Prénom 3 :	Département de naissance* (4) : __ __
Pays de naissance* :	Commune de naissance* (4) :
Commune de naissance* (4) :	Nationalité* :
L'élève habite* (5) : Chez.....	
Ou possède sa propre adresse	
.....	
.....	
Code postal : __ __ __ __	Commune :
Pays :	@ Courriel :
☎ Domicile :	☎ Travail :
	☎ Mobile :

Options demandées	Options Sportives	Régime	Redoublant
<input type="checkbox"/> Allemand LV1:	<input type="checkbox"/> SS Rugby	<input type="checkbox"/> EXTERNE -repas au ticket <i>Maximum 2 repas / semaine</i>	<input type="checkbox"/> OUI
<input type="checkbox"/> Cadets de la sécurité <i>Nombre d'élèves limités</i>	* <input type="checkbox"/> SS Canoë-kayak*		<input type="checkbox"/> NON
Choix LV2 :	<input type="checkbox"/> SS Football	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> 4 repas / semaine <input type="checkbox"/> 5 repas / semaine	
<input type="checkbox"/> Espagnol	* <input type="checkbox"/> SS Gymnastique		
<input type="checkbox"/> Allemand	<i>*A cocher seulement si vous avez été reçu aux sélections</i>		

A noter : La facturation de la restauration risque de passer au forfait mensuel à partir de janvier 2025. Vous en serez informé ultérieurement.

Année scolaire précédente

Nom de l'établissement :

Adresse :

IMPORTANT : Transport scolaire

Oui

Non

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2024-2025

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

- (1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : pour les élèves nés en France
(5) *L'élève habite* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : **A contacter en priorité** :
Ce *lien* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille* : **Civilité*** : Mme M.

Nom d'usage : **Prénom*** :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ **Commune*** :

Pays* : **@ Courriel** :

Domicile : **Travail** : **Mobile** :

J'accepte de transmettre mon adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS* :

Lien avec l'élève* : **A contacter en priorité** :

Nom de famille* : **Civilité*** : Mme M.

Nom d'usage : **Prénom*** :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ **Commune*** :

Pays* : **@ Courriel** :

Domicile : **Travail** : **Mobile** :

J'accepte de transmettre mon adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS* :

⇒ En cas de séparation ou divorce, indiquer obligatoirement l'adresse du parent qui n'a pas la garde exclusive pour envoi d'une des informations de la scolarité de l'élève.

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : **Civilité*** : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : **Prénom*** :

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ **Commune*** :

Pays* : **@ Courriel** :

Domicile : **Travail** : **Mobile** :

J'accepte de transmettre mon adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS* :

*J'accepte de recevoir les SMS : vous serez informé en temps réel des absences ou autre évènement importants ou urgent concernant la scolarité de l'élève

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.
Nom de famille* :
Nom d'usage : Prénom* :
☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :
J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément).

L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature :

Documents à fournir à l'inscription :

- Copie du livret de famille
- Extrait de garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce
- Fiche urgence et fiche infirmerie
- Fiche intendance et attestation si nécessaire
- RIB agrafé à la fiche intendance
- Justificatif de domicile (uniquement pour les nouveaux élèves)
- Assurance scolaire avec la mention « individuel accidents corporels »
- Chèque pour le paiement de 10 repas d'un montant de 38,50€ à l'ordre du Collège Maurice Genevoix

Annexes :

- Information bourse
- Informations fiche de renseignements
- Information UNSS
- Adhésion FSE



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		



SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



FICHE INTENDANCE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM _____ PRENOM _____
DATE DE NAISSANCE _____ CLASSE (à la rentrée de sept 2024) _____
COMMUNE DE NAISSANCE _____ DEPARTEMENT DE NAISSANCE _____
PAYS DE NAISSANCE _____ NATIONALITE _____

DEMANDE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

DEMI-PENSIONNAIRE DP 4 Jours DP 5 Jours
EXTERNE Repas au ticket *Un élève externe peut manger à la cantine scolaire (maximum 2 jours par semaine).*
Élève Boursier en 2023-2024 OUI NON

Etablissement scolaire année 2023-2024 _____

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 paie les frais perçoit les aides
Lien de parenté Père Mère Tuteur/famille d'accueil ASE

NOM _____ PRENOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ COMMUNE _____
TELEPHONE Fixe _____ Portable _____

Profession _____
Adresse employeur _____
Téléphone _____
Adresse mail (obligatoire) _____

Responsable légal 2 paie les frais perçoit les aides
Lien de parenté Père Mère Tuteur/famille d'accueil ASE
NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE (si différente du responsable légal 1) _____
CODE POSTAL _____ COMMUNE _____
TELEPHONE Fixe _____ Portable _____

Profession _____
Adresse employeur _____
Téléphone _____
Adresse mail (obligatoire) _____

RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire au nom du responsable qui perçoit les aides (à fournir également pour les élèves déjà présents dans l'établissement en 2023/2024). Il permettra d'effectuer le paiement des bourses et divers remboursements (voyages, reliquat carte de self en fin d'année...).

Inscrivez le nom/prénom et la classe de l'élève au dos du Relevé d'identité bancaire

Documents à fournir : Relevé d'identité bancaire
 Pour les élèves demi-pensionnaires, le règlement de 38,50 € (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Collège Maurice Genevoix de Decize)
 Pour tous les élèves (demi-pensionnaires et externes), le règlement du service restauration signé

Date _____

Signature responsable 1

Signature responsable 2

ATTESTATION RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

(si le nom responsable qui perçoit les aides est différent du nom du relevé d'identité bancaire fourni).

Nous soussignés M. et
Mme

Responsables de l'élève..... classe de.....

Attestons sur l'honneur que le relevé d'identité bancaire fourni en début d'année scolaire 2024-2025 est bien le relevé d'identité bancaire sur lequel doit être versé les aides et les bourses.

Decize, le

Signature responsable 1

Signature responsable 2



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement scolaire :

Classe :

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

**Photo
à
agrafer**

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages «Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- **Votre enfant porte-t-il des lunettes?** Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- **Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus?** Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- **Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier?** Oui Non

Si OUI, lequel? :

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier?** Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)?** Oui Non
- **Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI?** Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- **Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :**

.....

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpdf@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Etablissement scolaire Année scolaire :

Document **non confidentiel** à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire et destiné aux services hospitaliers qui pourraient éventuellement recevoir votre enfant.

Fiche d'urgence à l'attention des parents (A photocopier et remettre aux services de transport d'urgence)

Identité de l'élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Responsable légal n°2 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Personnes à contacter :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :

	N° tel. Portable	N° de tel. Travail	Autre numéro
Responsable légal n°1 :
Responsable légal n°2 :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Autres informations :

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant :

Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant, vous pouvez les joindre à ce document, sous pli cacheté.

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux :

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005). L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

[L'établissement d'affectation] ; ainsi qu'aux services de secours et de soins amenés à prendre en charge votre enfant dans le cadre d'une urgence. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au [principal/proviseur du collège/lycée] ou Rectorat de Dijon, Délégué à la protection des données, 10 rue de la Convention, 25030 Besançon Cedex (dgd@ac-besancon.fr).

Les données mentionnées sur la présente fiche sont conservées par l'établissement scolaire durant l'année scolaire afin de permettre la prise en charge de votre enfant et votre information dans le cadre de l'urgence. A l'issue de ce délai, les données renseignées seront supprimées.

ADHÉSION AU FSE DU COLLÈGE MAURICE GENEVOIX



Le FOYER SOCIO-ÉDUCATIF du collège est une association régie par la loi 1901 sur les associations à but non lucratif. Il a pour objectif d'organiser des actions qui enrichissent les enseignements et la vie des élèves au collège tout en cherchant à développer chez eux le sens des responsabilités.

Les cotisations des adhérents, la vente de chocolats et la vente des photos de classe nous permettent :

- d'acheter du matériel pour les clubs (Échecs, jeux de société, pétanque, ateliers de Noël...)
- de financer les différents événements festifs (carnaval, bal des troisièmes, soirée cabaret)
- d'acheter des récompenses pour les différents projets pédagogiques (prix journée de la femme, défi maths, prix Kitsune, tournois de foot...)
- de financer l'achat de matériel récréatif pour la cour (raquettes de tennis de table...)
- de participer à l'achat de livrets pédagogiques pour les latinistes et les élèves de SEGPA
- de financer des activités lors des voyages scolaires.

Nous invitons les élèves et les familles à nous accompagner tout au long de l'année dans nos activités. **Pour participer à un club, l'adhésion au FSE est obligatoire.**

Pour toute question : fse.college.decize@gmail.com

Le Bureau du FSE

COUPON RÉPONSE

Depuis plusieurs années, nous avons décidé de laisser aux familles le choix du montant de l'adhésion. Chaque famille décide librement du montant de l'inscription en fonction de ses moyens et de l'aide qu'elle souhaite apporter au FSE.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **FSE du collège**. Un seul bordereau d'adhésion suffira par famille.

Nom	Prénom	Classe	Montant
Total			

Date et signature des parents

À retourner rapidement.



ANNÉE SCOLAIRE
2024 - 2025

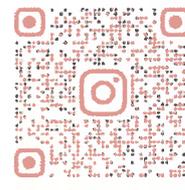
ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE
MAURICE GENEVOIX

<http://ascollegedecize.blogspot.fr/>

Collège M.GENEVOIX



DECIZE



AS.CLG.GENEVOIX_58

NOM et Prénom de l'élève		ENGAGEMENT DU SPORTIF
Sexe : <input type="checkbox"/> Filles <input type="checkbox"/> Garçon		J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à : => Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi => Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions => Respecter les installations et les transports mis à ma disposition => Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play => Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année => Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives => Prévenir rapidement en cas de désistement aux compétitions du mercredi après midi
Classe :	Né(e) le :	
Téléphone :		
Signature de l'élève :		

AUTORISATION PARENTALE (pour l'année scolaire en cours)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

=> Autorise mon enfant (Nom Prénom) : Classe :

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place, à rentrer seul par ses propres moyens (1)
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook, Instagram. (1)

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

=> **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » **sauf pour les activités suivantes** (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), **spéléologie**

=> Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (1)

=> **Ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.**
Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées (se renseigner)

Signature du responsable :

TARIFS ET OPTIONS

Le tarif de base est de **16 €** payable en espèces ou en chèque à l'ordre de « **l'AS du collège M.GENEVOIX** ».

La licence est multi-activités : elle permet de participer aux entraînements et aux compétitions de **toutes les activités proposées**.

LUNDI	12h00 - 13h00	Entraînement Activité (un des 3 professeurs)
MARDI	12h00 - 13h00	RAQUETTES
	13h00 - 15h00	Sections sportive 6 ^e 5 ^e 4 ^e 3 ^e Classe sportive Natation 4e
MERCREDI	13h00 - 17h00 19h00 max (si déplacement)	Entraînement et COMPETITION DU CALENDRIER
JEUDI	12h00 - 13h00	Multi activité
VENDREDI	12h00 - 13h00	Multi activité
	15h00 - 17h00	Sections sportive 6 ^e 5 ^e 4 ^e 3 ^e

ATTENTION: RECTO / VERSO

(1) rayer en cas de refus d'autorisation

<p>Fonctionnement : Les élèves peuvent participer à plusieurs activités dans la semaine, si leur emploi du temps le permet. Les élèves peuvent se rendre au gymnase jusqu'à <u>12h20</u> après avoir mangé. Il est possible de manger à 13h si l'élève n'a pas cours de 13h à 14h.</p> <p>Les horaires du mercredi sont modifiés pour les rencontres (en général de 13h30 à 16h30) en fonction des déplacements à effectuer. <u>LES ELEVES INTERESSES PAR LES COMPETITIONS OU ENTRAINEMENTS DU MERCREDI DOIVENT S'INSCRIRE AU GYMNASE.</u></p> <p>Les horaires de départ et retour sont communiqués par PRONOTE aux enfants et leurs parents. En cas de déplacement, il est demandé aux parents d'autoriser celui-ci par PRONOTE</p>	
<p>Mention sur le droit à l'image : <i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i></p>	<p><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>
<p>Mention sur le RGPD : <i>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</i></p>	<p><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>
<p>Mention sur les Assurances & le Règlementaire : <i>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.</i></p>	<p><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>